

DÉCISION DU PRESIDENT

Décision N°35-2024	<u>DON</u> <ul style="list-style-type: none">▪ Don de 9 smartphones du service d'aide à domicile à la Ville de Clisson (44)
-----------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration n°20.12.02 en date du 09 décembre 2020, portant sur les délégations du Conseil d'administration au Président ;

CONSIDÉRANT la non utilisation de ces téléphones par les agents du service d'aide à domicile ;

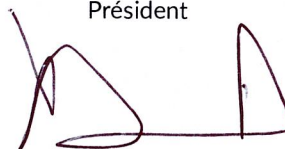
CONSIDÉRANT le besoin exprimé par les agents des services techniques de la ville de Clisson ;

Prend la décision suivante :

- Article 1. **APPROUVE** le don de 9 smartphones estimés à 30 € l'unité.
- Article 2. **APPROUVE** la sortie de l'actif de ces immobilisations.
- Article 3. **CHARGE** la Madame la Directrice du CCAS, Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Clisson et Monsieur le responsable du service de gestion comptable du Vignoble de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le préfet de Loire-Atlantique et affichée.
- Article 4. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil d'administration du CCAS de la Ville de Clisson.

Clisson, le 26 août 2024

Xavier Bonnet
Président



Décision transmise en Préfecture

Le **28 AOUT 2024**

Et affichée le **28 AOUT 2024**

